



1 liste de vœux :
1 à 70 vœux maximum

Pour les participant.es obligatoires :
obligation de mettre au minimum un vœu **MOB (Mobilité Obligatoire)** dans la liste unique

La balayette
Si aucun vœu de la liste n'est obtenu, le logiciel attribuera un poste à titre provisoire (pour l'année) en balayant tous les postes qui ne sont pas attribués.

Mouvement 2022

Cette année, le mouvement évolue.

Pour vous aider, le SNUipp-FSU vous propose un petit récap' !



@ snu31@snuipp.fr - ☎ 05 61 43 60 62

Les différents types de vœux

VŒUX PRÉCIS

Un type de poste sur une école précise

VŒUX GROUPES

Un type de poste sur un secteur géographique (commune, regroupement de communes, circonscriptions...)

VŒUX MOB [seulement pour les participant·es obligatoires]

Les MOB sont des vœux larges qui associent un type de poste à une zone géographique (plus large qu'une circonscription)

Zones MOB

- Toulouse
- Haute-Garonne Ouest
- Haute-Garonne Nord
- Haute-Garonne Est
- Haute-Garonne Sud-Est
- Haute-Garonne Sud-Ouest
- Haute-Garonne Centre
- Haut-Comminges

Types de postes MOB

- **Adjoint·e** (mater, élem, DCOM, TS, chargé·e d'école)
- **TR**
- **Direction (2 à 3 classes)**
- **Direction (4 à 6 classes)**
- **Direction (7 à 8 classes)**
- **ASH** (ULIS, SEGPA, IME, ITEP, ...)

ET TOUJOURS !

Nos RIS Mouvement

Inscription obligatoire

Jeu. 17 mars – 17h30 (*spécial PES*)

Mardi 22 mars – 12h30 (*spécial PES à l'INSPE*)

Mardi 5 avril – 17h30 (*spécial MCS*)

Mercredi 6 avril – 9h

Mercredi 6 avril – 14h

Mercredi 6 avril – 18h (*spécial entrant.es*)

Jeu. 7 avril – 9h (*STAGE PES*)

Jeu. 7 avril – 17h (*St Gaudens*)

Mercredi 13 avril – 9h

Mercredi 13 avril – 14h

Jeu. 14 avril – 17h30 (*spécial PES*)

Mardi 19 avril – 17h30

Nos permanences téléphoniques
(le mercredi après-midi pendant l'ouverture du serveur)

Calendrier prévisionnel

OUVERTURE DU SERVEUR

Du 4 au 20 avril 2022

1^{ER} ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 21 avril 2022 (*sans barème*)

2^{ÈME} ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 11 mai 2022 (*2 semaines pour vérifier son barème*)

BARÈME DÉFINITIF

Le 3 juin 2022

RÉSULTATS

Le 7 juin 2022



Éléments de barème liés au parcours professionnel



ANCIENNETÉ

6 points + 3 points par année



STABILITÉ SUR POSTE

3 ans : 9 points

4 ans : 12 points

5 ans : 15 points

ITEP

6 points par année

(max 30 points)

EP

ZV, REP, REP+, CLA

30 points après 5 années continues

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Priorité 1 à 4

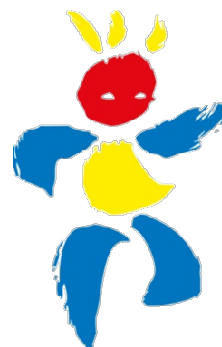
5 points + 1 point par an pour la stabilité sur poste (sur les postes de même nature)

MCS

Mouvement 2022

Cette année, le mouvement évolue.

Pour vous aider, le SNUipp-FSU vous propose un petit récap' !



FSU 31
SNUipp

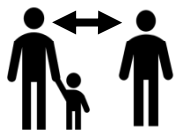
@snu31@snuipp.fr - ☎ 05 61 43 60 62

Éléments de barème liés à la situation familiale



RAPPROCHEMENT DE CONJOINT·E

6 points + 2 points par année de séparation (max 3 ans)
(résidence pro > 15 km aller)



RAPPROCHEMENT DÉTENTEUR·TRICE

AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

6 points + 2 points par année de séparation (max 3 ans)
(moins de 18 ans au 01/09/22 ; résidence pro > 15 km aller)



SITUATION DE PARENT ISOLÉ

1 point par année (max 6 ans)
(moins de 18 ans au 01/09/22)



ENFANTS

1 point par enfant (max 7 points)
(moins de 18 ans au 01/09/22 ou à naître)

Éléments de barème liés à la situation personnelle



SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE

30 points par RQTH cumulables (intéressé.e, conjoint.e, enfants)

Possibilité de priorité 8 (BOE), 9 ou 10 (RQTH dans certains cas, sur avis du médecin de prévention)



DEMANDE DE RÉINTÉGRATION (dispo, congé parental...)

Priorité 12 (même école ou sur poste de même nature sur la commune, le secteur géographique, la circo)



CARACTÈRE RÉPÉTÉ DE LA DEMANDE

6 points la première année puis 1 point par année (max 10 ans)

En cas d'égalité de priorité et de barème
Départage à l'AGS, à l'ancienneté sur poste, à l'échelon détenu puis discriminant aléatoire

